



12 QUESTIONS sur le harcèlement moral, sexuel, institutionnel.

Le harcèlement est-il un risque psycho social ?

Quel est le « but principal », son « objectif » pour le harceleur ?

Quel est le rôle du chef d'entreprise face à cette question ?

De quoi le harcèlement moral est-il aujourd'hui puni ?

La victime doit-elle apporter des faits ou faire la preuve du harcèlement ?

Citer au moins 3 interlocuteurs valables en cas de harcèlement.

L'employeur doit-il mener une enquête interne après des faits de harcèlement ?

Le harcèlement sexiste a-t-il besoin d'être répété souvent pour être répréhensible ?

Le harcèlement sexuel collectif peut-il être commis par des gens qui ne se connaissent pas ?

Pouvez-vous citer quelques effets du harcèlement sur la victime ?

Le harcèlement est-il provoqué systématiquement par des personnalités difficiles ?

Pour la victime est-il plus risqué d'être confronté aux actes d'une personne hystérique ou d'une personne paranoïaque ?

Une bonne ambiance de travail est-elle gage de moins de risques de RPS ou de harcèlement ?

La mesure d'ambiance de travail est-elle prévue contre les harceleurs ?



CORRIGÉ

Le harcèlement est-il un risque psycho social ?

Oui il fait entièrement partie des RPS.

Quel est le « but principal », son « objectif » pour le harceleur ?

Porter atteinte aux droits et à la dignité, altérer la confiance en soi, compromettre l'avenir, porter préjudice aux autres (et aimer cela) 2ans et 3000 euros d'amende.

Quel est le rôle du chef d'entreprise face à cette question ?

Prévenir et traiter, rester vigilant, rester actif. Optimiser l'ambiance de travail quelles que soient les circonstances.

De quoi le harcèlement moral est-il aujourd'hui puni ?

2ans et 3000 euros ? 3 ans et 10000 si aggravé par les circonstances.

La victime doit-elle apporter des faits ou faire la preuve du harcèlement ?

Non, elle n'a pas à faire la preuve mais seulement à apporter des faits concordants : courriers, mails, témoignages, courriers.

Citer au moins 3 interlocuteurs valables en cas de harcèlement.

DRH, dirigeant, médecin du travail, délégué ou représentant du personnel, membre du CSECT, inspection du travail, Prudhommes, défenseur des droits, juge pénal.

L'employeur doit-il mener une enquête interne après des faits de harcèlement ?

Oui et éventuellement prendre des mesures disciplinaires, rester actif et intégrer à son entreprise un système de mesure de l'ambiance.

Le harcèlement sexiste a-t-il besoin d'être répété souvent pour être répréhensible ?

Non une seule fois suffit

Le harcèlement sexuel collectif peut-il être commis par des gens qui ne se connaissent pas ?

Oui cela peut arriver. Chacun doit savoir que cela est répréhensible.

Pouvez-vous citer quelques effets du harcèlement sur la victime ?

Fatigue, dépression, maladies, angoisse, troubles de la personnalité.

Le harcèlement est-il provoqué systématiquement par des personnalités difficiles

Non, mais l'harceleur a probablement un problème relationnel qui peut devenir grave.

Pour la victime est-il plus risqué d'être confronté aux actes d'une personne hystérique ou d'une personne paranoïaque ?

Clairement, être menacé par un paranoïaque, est un enfer bien pire.



Une bonne ambiance de travail est-elle gage de moins de risques de RPS ou de harcèlement ?

La mesure de l'ambiance de travail est essentielle pour éliminer les risques de RPS et les possibilités de harcèlement.

La mesure d'ambiance de travail est-elle prévue contre les harceleurs ?

Non, elle vise à renforcer la solidité des équipes et leur bien être par disparition des RPS. Elle vise à établir l'équilibre dans toutes les dimensions importantes au travail. Ce qui n'intéresse pas les harceleurs et les empêche de sévir.